

# Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne Franche Comté

FB/SK/2016-402

Unité Départementale : Côte-d'Or

Subdivision : 21-2

Nom(s) du ou des inspecteurs : François BAUDIN

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 16 septembre 2016

Date de l'inspection : 19 septembre 2016

Type d'inspection :  approfondie ou  courante ou  ponctuelle  
 inopinée ou  annoncée  
 planifiée ou  circonstancielle

Motif de la planification : Incendie du 15 septembre 2016

Société : DIJON CEREALES

Autorisation

Commune : ST JULIEN

Activité : - Silo de stockage de céréales  
- Dépôt d'engrais liquide

Liste des installations inspectées :

- Installations de stockage de céréales

Thème :

- Constats post-incendie

Référentiels de l'inspection :

- Code de l'environnement (article R512-69)

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M. MEURIOT - Responsable hygiène-sécurité-environnement

Constats réalisés

L'ensemble des points inspectés sont ceux objet de l'incendie.

- Circonstances de l'incendie :

D'après les informations fournies par l'exploitant, un départ de feu a été constaté sur le silo de stockage de céréales le jeudi 15 septembre 2016 vers 16h.

Une opération de maintenance sur le toit d'une cellule était en cours le jeudi 15 septembre lorsqu'un opérateur a senti une odeur de fumée suspecte émanant de la cellule. C'est alors que l'alerte a été donnée. Le responsable du site a immédiatement prévenu les pompiers ainsi que le Directeur d'exploitation et le responsable HSE de Dijon Céréales.

L'opération de maintenance consistait à changer un tuyau défectueux reliant le séchoir à la cellule de stockage. Diverses actions de meulage et de soudure ont été réalisées pour mener à bien l'opération et c'est lorsque les opérateurs ont fixé une tôle sur la toiture que l'odeur suspecte a été détectée. Un foyer de combustion s'est formé lors de l'intervention sur le dessus du tirant où plusieurs tas de poussières étaient présents. Le personnel de Dijon Céréales est intervenu avec un pulvérisateur à eau sur le tas en combustion provoquant la chute de poussières sur le stockage de soja.

Trois foyers de combustion ont ainsi été décelés : sur le tirant, sur le montant de séparation de la cellule ainsi que dans le bas de la cellule remplie de soja.

Aucune fumée n'était visible depuis l'extérieur.

La cellule de stockage contenant 80 tonnes de soja a été rapidement vidangée puis arrosée par le dessus. Cette opération de vidange a été réalisée par le personnel du site avec contrôle des pompiers prêts à intervenir en cas d'apparition de points chauds.

La cellule a été vidangée à très faible débit de façon à repérer les points chauds. La cellule a été vidée en mode dégradé, c'est-à-dire sans aspiration de façon à ne pas envoyer de points chauds dans l'aspiration.

Une surveillance a ensuite été mise en place par l'exploitant. Des rondes ont été effectuées toute la nuit dans le bâtiment afin de s'assurer qu'aucun point chaud n'ait été oublié.



Tuyau défectueux



Tas de soja vidangé de la cellule et stocké à l'extérieur du bâtiment

L'incendie a été maîtrisé rapidement et il n'a pas été constaté de pollution de l'environnement.

Les circonstances plus détaillées ont été décrites comme suit par l'exploitant :

- ✓ 16h10 : le personnel de Dijon Céréales sent une odeur de fumée et prévient les responsables.
- ✓ 16h15 : appel par le personnel du site aux pompiers, au Directeur d'exploitation et au responsable HSE.
- ✓ 16h25 : le Directeur d'exploitation et le responsable HSE arrivent sur site.
- ✓ 16h30 : l'analyse de la situation est réalisée avec le commandant des pompiers et le personnel Dijon Céréales. Poussières en combustion entre le tirant et sur le montant de séparation de la cellule, ainsi que dans le bas de la cellule remplie de 80 tonnes de soja (capacité unitaire de la cellule : 200 tonnes). Dégagement de fumée entre la dalle et le dessus des panneaux sur la cellule C14.
- ✓ 16h45 : l'ensemble du personnel et les pompiers décident de mettre en place deux stratégies :
  - retirer le risque de propagation sur le dessus de la cellule,
  - puis vidanger la cellule en mode dégradé afin d'éliminer tout risque.

Les deux opérations se sont déroulées simultanément. Les trois petits tas de poussières en combustion ont été retirés des parties supérieures de la cellule puis un arrosage a été effectué par le dessus de la cellule.

La vidange de la cellule a été réalisée sous surveillance des pompiers, prêts à arroser en cas d'observation de points chauds dans le soja. La cellule a été vidée à l'extérieur sous le contrôle des pompiers et à petit débit en mode dégradé c'est-à-dire sans aspiration.

- ✓ 20h30 : départ des pompiers. Incendie clos.

- Hypothèse sur l'origine de l'incendie :

L'incendie a été provoqué par les travaux réalisés par l'équipe de maintenance lors du changement d'un tuyau défectueux reliant le séchoir et une cellule de stockage.

Un plan de prévention et un permis de feu avaient été déclenchés par le personnel du site. L'équipe de maintenance a donc procédé à la découpe du tuyau, au-dessus de la toiture. Un point chaud s'est formé lors de l'intervention et s'est retrouvé sur le dessus du tirant ou plusieurs tas de poussière étaient présents. La combustion de poussière a dégagé des fumées et odeurs rapidement détectées par le personnel de maintenance. Le personnel de Dijon Céréales est intervenu avec un pulvérisateur à eau sur le tas en combustion provoquant la chute de poussières.

- Principales constatations effectuées :
- ✓ l'incendie est resté localisé au niveau des quelques foyers observés,
  - ✓ l'incendie a été maîtrisé rapidement et ne s'est pas propagé,
  - ✓ l'opération avait fait l'objet d'un permis de feu et d'un plan de prévention comme le prévoit la réglementation,
  - ✓ l'exploitant a mis en place une surveillance (rondes toute la nuit),
  - ✓ aucune pollution environnementale n'a été constatée.
- Observations :

Le déroulement de l'incendie conduit à effectuer les observations suivantes :

- ✓ mettre en place des actions pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise (nettoyage des poussières avant travaux sur points chauds, arrosage...),
- ✓ sensibiliser l'équipe de maintenance,
- ✓ réflexion à mener pour que les travaux de soudure, meulage... soient réalisés lorsque les cellules sont vides et complètement dépoussiérées.

#### **Suites envisagées :**

Lettre à l'exploitant afin de lui rappeler les observations mentionnées ci-dessus.

#### **Liste des documents établis suite à la visite :**

Lettre à l'exploitant

**Date et signature :** Dijon, le 10 octobre 2016

L'inspecteur de l'environnement,

Signé

François BAUDIN

Le vérificateur / approbateur,

Signé

Alain SZYMCZAK